

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 Février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/02/2025.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent() ayant donné procuration :

Absent(s) : Absent(s) ayant donné procuration : M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas à M. CHANDAT David

Absent(s) : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. CHANDAT David

2025_12 – Tarifs Salle des fêtes

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'appliquer les tarifs suivants à compter de la date de décision pour la location de la salle des fêtes :

<u>Habitants commune</u>	<u>Habitants hors commune</u>
- 1 jour en semaine uniquement : 70.00 €	- 1 jour en semaine uniquement : 110.00 €
- 2 jours : 140.00 €	- 2 jours : 220.00 €
<u>Associations commune</u>	<u>Associations hors commune</u>
- Réunion : Gratuit	- Réunion : 30.00 €
- 1 jour : 60.00 €	- 1 jour : 70.00 €
- Chauffage : Gratuit	- Chauffage : 30.00 € par jour
<u>Entreprises et Sociétés commune</u>	<u>Entreprises et Sociétés hors commune</u>
- Réunion : Gratuit	Réunion : 30.00 €
- 1 jour : 60.00 €	- 1 jour : 70.00 €

- Chauffage : Gratuit	- Chauffage : 30.00 € par jour
- location vaisselle (forfait) : 40€ - Location Percolateur (forfait) : 10€ - Chauffage (du 01/10 au 30/04) : 30 € / jour - Caution : 500€	
<u>Décès Habitant commune</u>	<u>Décès Habitant hors commune</u>
<i>Mise à disposition de la salle pour que la famille se retrouve après les obsèques</i>	
Gratuit	
<u>Location barnum, tables et chaises</u>	
<u>Commune</u>	<u>Hors commune</u>
- Association : Gratuit - Habitant 1 ou 2 jours : 50.00 €	- Association : 25.00 € - Hors commune 1 ou 2 jours : 50.00 € Uniquement dans le cadre de la location de la salle des fêtes

La salle des fêtes et le barnum seront prêtés gratuitement aux associations de la commune d'Argenvières dans le cadre de manifestations destinées à l'animation du village.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 4 Mars 2025
La Maire
Francine MENARD



Le Secrétaire de séance
M. CHANDAT David



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 04/03/2025

Transmis au contrôle de légalité le : 04/03/2025

